

# REGLEMENT PARTICULIER – Moderne

## 6<sup>e</sup> Rallye Régional de Saint-Germain-La-Campagne

22 et 23 aout 2015



L'ASACO Pays Normand, l'écurie de la Côte Fleurie,  
la commune de Saint-Germain-La-Campagne

### PROGRAMME - HORAIRES

**Parution du règlement :** Dès l'obtention du visa

**Ouverture des engagements :** Dès parution du présent règlement

**Clôture des engagements :** Lundi 10 aout 2015 minuit

**Parution du road-book :** Samedi 22 aout 2015 dès 8h au Bar le St Germain à St Germain La Campagne

**Dates et heures des reconnaissances :** Samedi 22 aout 2015 de 8h15 à 16h30

**Vérifications administratives :** Samedi 22 aout 2015 de 8h30 à 16h30 à la salle des fêtes

**Vérifications techniques :** Samedi 22 aout 2015 de 8h45 à 16h45, place du Monument

**Heure de mise en place du parc de départ :** Samedi 22 aout 2015 à partir de 9h, Espace JL HERVIEU

**1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :** Samedi 22 aout 2015 à 15h30 – Mairie de St Germain

**Publication des équipages admis au départ :** Samedi 22 aout 2015 à 17h – Salle des fêtes

**Publication des heures et ordres de départ :** Samedi 22 aout 2015 à 17h – Salle des fêtes

**Briefing écrit des pilotes :** Samedi 22 aout, remis lors des vérifications administratives

**Départ de la première étape (1<sup>ère</sup> voiture) :** Samedi 22 aout 2015 à 18h

**Arrivée de la première étape (1<sup>ère</sup> voiture) :** Samedi 22 aout 2015 vers 20h

**Publication des résultats partiels de la première étape :** Samedi 22 aout 2015, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé - tableaux d'affichage à la salle des fêtes

**Départ de la deuxième étape (1<sup>ère</sup> voiture) :** Dimanche 23 aout 2015 à 9h

**Arrivée de la deuxième étape (1<sup>ère</sup> voiture) :** Dimanche 23 aout 2015 vers 17h30

**Vérification finale :** Garage PEUGEOT – La Vespière (taux horaire de 60€ TTC)

**Publication des résultats du rallye :** 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé final

**Remise des prix :** Dimanche 23 aout à 19h – Salle des fêtes de St-Germain-La-Campagne

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO PAYS NORMAND organise le 6<sup>e</sup> Rallye Régional de Saint-Germain-La-Campagne en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n°R327 en date du 25 juin 2015.

#### Comité d'organisation

**Président :** GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072

**Membres :** BOULAYE Daniel, HAUVEL Gildas, GUESNET Jérémy, DULONG Stéphane, VOISIN Raphael, BEUVE Christian, Le Comité des Fêtes de Saint-Germain-La-Campagne

**Secrétariat du Rallye :** Mairie de Saint-Germain-La-Campagne

**Permanence du Rallye :** Mairie de Saint-Germain-La-Campagne

#### Organisateur technique

**Président :** GUEGAN Jean-Michel (06 25 07 16 37) – Licence n°8072 - Chemin du Calvaire, 14800 BONNEVILLE SUR TOUQUES

#### 1.1P. OFFICIELS

**Collège des Commissaires Sportifs :**

**Président :** VERRIER Jacques – Licence n°2205

**Membres :** DE LA RIVIERE Jacques – Licence n°12643  
GAILLARD Dominique – Licence n°53250

#### Direction de course PC

Directeur : LEFORESTIER Jean-Claude – Licence n°1756

Adjoint administratif PC : JARDIN François – Licence n°20414

Adjoint administratif ES : LEBEL Chantal – Licence n°54921

Adjoint administratif ES : OVIEVE Alain – Licence n°196080

**Directeurs de course délégués aux ES et Parcs**

ES 1.2.4.6 - DENIS Didier – Licence n°162362  
 MAWDSLEY Joachim – Licence n°16063  
 ES 3.5.7 – VARANGLE Lucien – Licence n°36384  
 JEANVRAIN Michel – Licence n°134502  
 Parc fermé – HELIE Francis – Licence n°1752  
 JORIS Jacques

**Chargés des relations avec les concurrents (CS)** : MAWDSLEY Myriam – Licence n°11115

**Commissaires Techniques :**

Responsable : BALLENGHIEN Francis – Licence n°5641  
 Membres : LEBEL Francis – Licence n°6019  
 SALENNE Jacques – Licence n°159785  
 QUERY Williams – Licence n°14922  
 GUILLEUX Patrick – Licence n°55340  
 CORREIRA DA COSTA Fabien – Licence n°212454  
 DECOUFLET Laurent – Licence n°33271

**Médecin chef** : Dr MANSOUR Vladimir (DOC 9 assistance médicale) – Licence n°178211

**Voiture tricolore** : GROUD Francis – Licence n°8035

**Voiture damier** : GUEGAN Jean-Michel – Licence n°8072

**Voiture autorités** : HAUVEL Gildas

**Juges de Faits** : BEUVE Christian – Licence n°2783

**Classements et résultats** : VOISIN Raphael – Licence n°211834

**1.2P. ELIGIBILITE**

Le 6e Rallye Régional de Saint-Germain-La-Campagne compte pour  
 Coupe de France des Rallyes 2015 COEFF. 2  
 Trophée des Pilotes et Copilotes 2015 de l'A.C.O  
 Championnat du Comité Régional Automobile de Normandie des Rallyes 2015  
 Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2015  
 Trophée des Organisateurs / Écuries de l'A.C.O 2015  
 Trophée des Commissaires A.C.O 2015

**1.3P. VERIFICATIONS**

**Les vérifications administratives auront lieu le** : Samedi 22 aout 2015 de 8h30 à 16h30 à la salle des fêtes

**ATTENTION !** Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet de l'épreuve

**Les vérifications techniques auront lieu le** : Samedi 22 aout 2015 de 8h45 à 16h45, place du Monument

**Mise en parc de départ** : Samedi 22 aout 2015 à partir de 9h, Espace JL HERVIEU

**Les vérifications finales seront effectuées** : Garage PEUGEOT – La Vespière

**Taux horaire de la main d'œuvre** : 60€ TTC

**ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES****3.1.1. CONCURRENTE ADMIS**

Conforme au règlement standard FFSA

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 6<sup>e</sup> Rallye Régional de Saint-Germain-La-Campagne doit adresser (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 10 aout 2015 minuit** à

**M. DULONG STEPHANE**  
 12 Rue Tadoussac  
 14600 HONFLEUR  
 Tél. : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h)  
 E-mail : stephane@ecurie-cote-fleurie.fr

La demande d'engagement doit être accompagnée des documents suivants :

- Copies des licences pilote et copilote
- Copies des permis de conduire pilote et copilote (sauf junior)
- Copies des cartes nationales d'identités pilote et copilote
- Copie de la première page du passeport technique
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas un membre de l'équipage

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **140** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du *lundi 17 aout 2015*.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité obligatoire des organisateurs : 295 € jusqu'au 10 aout 2015
- avec la publicité obligatoire des organisateurs : 590 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et remplit conformément à la réglementation en vigueur du 8 juin 2012, et si les documents demandés ne sont pas fournis.

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives et aucune retenue ne sera appliquée)

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

*L'assistance sera strictement interdite en dehors du parc autorisé.*

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6 P. Identifications

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

**L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.**

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

### 5.4.

Les concurrents devront s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition d'une publicité obligatoire ou facultative, s'il y a lieu, entraînera une pénalité de 160 € pour le 1er constat (80 € en régional) et une pénalité de 320 € en cas de récidive (160 € en régional).

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 6<sup>e</sup> Rallye Régional de Saint-Germain-La-Campagne représente un parcours total d'environ 62 kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections dont 1 prologue le samedi 22 aout 2015.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale d'environ 40 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 = 4.9 kms

ES 2-4-6 = 6.5 kms

ES 3-5-7 = 5.2 kms

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 22 aout 2015 de 8h15 à 16h30

**Le nombre de passage est limité à 3 maximums. Des contrôles seront effectués dans chaque ES. Les équipages devront apposer obligatoirement (sans scotch) les numéros de reconnaissances sur le pare-brise coté passager.**

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner Par le collège des commissaires sportifs.

## PARC D'ASSISTANCE

L'accès au parc d'assistance sera limité à :

- 1 camping-car (ou caravane) par équipage engagé
- 1 camion d'assistance
- 1 voiture particulière

**Le camping-car devra obligatoirement être déclaré lors de votre demande d'engagement via le formulaire spécifique. Tous véhicules non déclarés au moment de votre demande d'engagement ne pourront pénétrer sur le parc d'assistance durant la durée du Rallye.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

### GENERAL

1<sup>er</sup> - 400€

2<sup>e</sup> - 300€

3<sup>e</sup> - 200€

4<sup>e</sup> - 100€

5<sup>e</sup> - 50€

### CLASSE\*

1<sup>er</sup> - 280€

2<sup>e</sup> - 180€ (de 6 à 10 partants)

3<sup>e</sup> - 100€ (de 11 à 15 partants)

4<sup>e</sup> - 50€ (plus de 15 partants)

\*Les PRIX seront réduits en dessous des 100 partants (sauf classement général)

100 partants = 100% des PRIX

88 partants = 88% des PRIX

64 partants = 64% des PRIX etc.,,,,,,

Dans les groupes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch)

Dans les classes où il y a moins de 5 partants, 50% des prix seront distribués (sauf pour les 10 premiers du scratch)

Coupe des dames 1ere - 300 € (si + 3 Partants)

De nombreuses coupes et lots seront également distribués.

*Des commissaires seront récompensés par des lots lors d'un tirage au sort.*

**Toute absence non excusée entraînera la perte de ses prix.**

La remise des prix se déroulera le dimanche 23 août 2015 à la salle des fêtes de Saint-Germain-La-Campagne suivie d'un pot de l'amitié.

[www.ecurie-cote-fleurie.fr](http://www.ecurie-cote-fleurie.fr)